

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2012

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-691

présenté par  
M. Eckert  
-----**ARTICLE 57**

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 46, substituer aux mots :

« Le dispositif prévu »

les mots :

« La réduction d’impôt prévue ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« du dispositif »

les mots :

« de la réduction d’impôt ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.